

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention d'Assistance à Maitrise d'ouvrage avec la société Inova Conseil pour les marchés Telecom et Internet.

Séance du 26 juin 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
LIEVIN Karine pouvoir à Solange DOMINGUEZ
LYAUDET Stéphane pouvoir à Patrick GENOD
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS
ZANI Sonia pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants

Monsieur le Maire rappelle que le budget annuel des frais de télécommunication pour la commune (internet, téléphonie mobile) s'élève à environ 28 000 euros TTC.

En mettant de nouveau en concurrence les opérateurs, il serait envisageable de réaliser à minima 20% d'économie. Pour cela, le cabinet Inova Conseil se propose de nous accompagner pour un cout de 5 910 euros TTC. Cette mission serait donc amortie sur un an et permettrait ensuite une économie annuelle non négligeable les années suivantes. Les contrats négociés avec les opérateurs seraient passés normalement pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la société INOVA Conseil pour un montant maximum de 5 910 euros TTC afin d'établir un audit des contrats existants, de réaliser les appels d'offre et produire les rapports d'analyse puis de préconiser les fournisseurs pour attribution des marchés de télécommunications internet et téléphonie mobile.
- **INSCRIT** La dépense au compte 62268, autres honoraires, pour les frais de 5 910 euros TTC
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,
Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original



Publiée sur le site de la Commune le 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240626-DE-2024-07-07-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024